

## **Ordonnance du DETEC**

sur les dérogations concernant l'accès au réseau et les coûts de réseau imputables au niveau du réseau de transport transfrontalier

(Odac)

## Modification du ...

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC),

arrête:

I

L'ordonnance du DETEC du 3 décembre 2008 sur les dérogations concernant l'accès au réseau et les coûts de réseau imputables au niveau du réseau de transport transfrontalier est modifiée comme suit:

Art. 1. al. 2 et 3

- <sup>2</sup> Elle s'applique aux liaisons des lignes transfrontalières de transport d'électricité et aux installations connexes nécessaires au transport d'électricité:
  - a. qui sont nouvellement mises en service;
  - b. qui font l'objet d'une augmentation substantielle de la capacité.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le [date].

RO **2008** 5803 ...

RS **734.713.3** 

2018-------

<sup>3</sup> Abrogé

Ordonnance RO 2018

... 2018

Département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication:

Doris Leuthard